

Formation CPOM dans le secteur Médico-Social



La préparation de la formation

La formation permet d'apporter des éléments de connaissance aux participants et de répondre à leurs préoccupations plus opérationnelles. Nous proposons :

- de fournir aux participants, en amont de la formation, un document de synthèse reprenant les bases de connaissances initiales préalables à la formation
- de préparer la formation en s'appuyant sur une connaissance de leurs besoins. A cet effet, un questionnaire mail sera, envoyé aux participants en préparation de la formation.
- d'appuyer notre intervention sur des exemples tirés de nos interventions de manière à pouvoir rendre concret notre apport. Notamment nos expériences sur les CPOM sanitaires.
- d'animer les échanges en se basant sur les cas pratiques et les questionnements des participants

Les objectifs de formation

- **Proposer une réflexion sur :**
 - les enjeux du secteurs médico-social à relever du point de vue des ESSMS
 - la manière dont le CPOM participe aux évolutions nécessaires du secteur
- **Faire le parallèle avec les CPOM du secteur sanitaire et les retours d'expérience du secteur sanitaire**
- **Apporter des éléments de connaissance :**
 - Juridique (notamment circulaire du 25 Juillet 2013)
 - Financier (notamment EPRD)
 - et Techniques (outils de contractualisation et de suivi)

Sur la mise en œuvre des CPOM dans le secteur médico-social.
- **Apporter des éléments de réflexions managériales sur :**
 - la négociation du CPOM avec les financeurs
 - la mise en œuvre du CPOM au sein de son ESSMS
 - Les conséquences du CPOM sur l'établissement, son management stratégique et son pilotage

La formation sera très interactive et s'appuiera sur les échanges avec le groupe et les retours d'expériences vécues.

Déroulement pédagogique

Séquence	Sujets traités
	Accueil et présentation
Séquence 1 (1 heure)	Les enjeux du secteur médico-social à relever, le sens du CPOM : <ul style="list-style-type: none">• Innovation, recomposition et réponses nouvelles• Territorialisation• Simplification• Pilotage
Séquence 2 (1/2 heure)	Les projets et schémas à intégrer : <ul style="list-style-type: none">• PRS – SROMS – Schémas Départementaux et PRIAC
Séquence 3 (1/2 heure)	Le cadre réglementaire <ul style="list-style-type: none">• Loi 1975, Loi 2002, Loi HPST 2009• Le décret budgétaire et tarifaire du 22 octobre 2003• L'ordonnance dite de «simplification du droit» du 1^{er} décembre 2005• Circulaire 25 Juillet 2013
Séquence 4 (3 heures)	La méthodologie de mise en œuvre du CPOM <ul style="list-style-type: none">• Le diagnostic préalable - La définition des objectifs – La stratégie budgétaire et le suivi du CPOM• L'EPRD
Séquence 5 (1 heure)	Les modalités de négociation du CPOM avec les autorités de tarification
Séquence 6 (1 heure)	Les conséquences du CPOM sur le management stratégique de l'établissement, la gestion de ses activités, sa gestion budgétaire et son pilotage (indicateurs)
	Evaluation à chaud

L'évaluation de la formation et des acquis

En amont et en aval de la formation, les participants devront remplir un **QCM sur le centre de ressources web** de CRP Consulting permettant de mesurer les compétences acquises grâce à cette formation.

Une évaluation à chaud sera réalisée en fin de formation à partir d'un questionnaire papier sur les attendus et les conditions de réalisation de la formation.

Un bilan individualisé sera remis à chaque participant et à la demande au service formation et ressources humaines de l'établissement.